

# ARTIGUELOUTAN

JANVIER 2001

N° 37

**B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
M  
U  
N  
I  
C  
I  
P  
A  
L**



## TELETHON 2000

Lâcher de ballons à Artigueloutan qui concluait le programme intercommunal des activités organisées au profit du Téléthon avec cette année une nette augmentation de la recette : les communes d'Artigueloutan, Ousse, Lée, Idron, Sendets et Nousty ont apporté en effet la somme de 37 878,00 F . Merci à tous et à l'année prochaine .

Des nouvelles des ballons ... : le ballon de Simon est arrivé en Haute-Garonne à Castelnaud d'Estretfonds .

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2000**

INFORMATIONS DIVERSES

Supplément à conserver : A votre service

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2000**

**Présents:** LASSEGUES Hubert - GUILHEMJOUAN Alain - BONNEFOY Marie-France - WINOGRAD Michèle - THIEFFAINE Dominique - FOURCADE Stéphane - GONTHIER Jean-Claude - POUBLAN Georges - LORINET Jean-Marc - LACLAU Francis - CLAMENT Monique - LANNE-PETIT Christian - COURREGES Jeanine - CAPDEVIELLE Gilbert - PRADOUX Jean-Claude.

La séance est ouverte à 19 heures 30.  
Secrétaire de séance : Christian LANNE-PETIT.

### • **SIVOM DE LA VALLÉE DE L'OUSSE.**

A la demande du SIVOM de Soumoulou, le Maire propose au Conseil Municipal de déléguer une partie de la compétence tourisme de la commune au SIVOM afin que ce dernier mette en place un plan local de randonnées dit PLR. Ce PLR permet la valorisation des richesses (économiques, touristiques, agricoles, environnementales) d'un territoire à travers la mise en place d'un réseau de parcours de randonnées (pédestre, équestre et de VTT). Ces sentiers ont fait l'objet d'un travail de repérage par les associations de VTT et marche du territoire du SIVOM. Le balisage, les travaux ainsi que la réalisation d'un guide sera confiée par le SIVOM à un cabinet spécialisé. Cette action pourra être subventionnée dans le cadre du PCD. Par 14 voix pour, le Conseil Municipal décide de déléguer cette compétence touristique limitée.

### • **ENQUÊTE PUBLIQUE NOUSTY.**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une enquête publique concernant l'extension d'une porcherie à Nousty. Des conseillers municipaux sont chargés d'examiner le dossier et de consigner d'éventuelles observations.

### • **ENQUÊTE PUBLIQUE VENTE CHEMINS RURAUX.**

Conformément à la décision prise en Conseil Municipal lors de la réunion du 28 juillet 2000 qui faisait suite à la demande de Madame et Monsieur POUBLAN d'acquérir le chemin rural "dit du ravin du Castera" et une partie de la voie communale "dite de Vergez-Theze" à son débouché sur la RN 117, le Conseil Municipal, à l'unanimité (sauf Monsieur Pouban qui ne participe pas au vote) décide de soumettre ces aliénations à l'enquête publique. Cette enquête se déroulera en Mairie d'Artigueloutan du lundi 29 janvier 2001 au jeudi 15 février 2001. En remplacement de Mr Robert Loustau, en convalescence et auquel nous souhaitons un prompt rétablissement, Monsieur Roger PETIT est nommé commissaire enquêteur. Les permanences

auront lieu les **07 et 12 février 2001 de 09 h 30 à 11 h 30**. Les riverains de ces chemins seront informés par lettre-recommandée. Si vous avez des remarques à formuler par rapport à ces demandes, vous êtes invité à les consigner sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet. Ces derniers sont consultables aux jours d'ouvertures de la Mairie et lors de la présence du commissaire enquêteur.

### • ECLAIRAGE PUBLIC.

Conformément à la décision du Conseil Municipal, et grâce à l'intervention de Messieurs BECKER Michel (EDF Pau) et FORTE (Chef de Centre EDF Nay), que nous remercions vivement, il a été possible de poser le gaine et la filerie nécessaire à la création du point d'éclairage en haut de la côte de la Fontaine conjointement aux travaux d'enfouissement des réseaux diligentés par EDF. Ceci permettra la création d'un arrêt sécurisé pour le bus scolaire à l'angle du CD 215 et du Chemin rural dit des "Argeles". Le coût total des travaux avec pose d'un lampadaire et d'une lampe sur poteau EDF existant s'élèvera à 12 000 francs TTC. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette dépense ; une aide financière sera sollicitée auprès du Syndicat d'Électrification.

### • ÉCOLE.

1. Les travaux : Le Maire informe le Conseil que le dossier de demande de subvention auprès de l'État et du Conseil Général est en cours d'élaboration. Après consultation des enseignants et des parents d'élèves, le projet retenu comporte la construction de deux salles et l'aménagement d'une voie piétonne permettant un accès direct aux installations sportives. Le montant total des travaux est estimé à ce stade de la procédure, à environ 1 200 000 francs. Ces travaux seront certainement programmés sur deux budgets.
2. Convention d'occupation du logement de l'école : le Maire rappelle au Conseil la délibération prise le 28 juillet 2000 concernant les conditions de mise à disposition du logement de l'école à Monsieur et Madame Commenges. Il avait été décidé de fixer un loyer de 1 500 francs à partir de septembre 2000. La Préfecture nous a fait savoir très récemment que, en fait, l'indemnité versée par l'État à la commune à titre de compensation pour la mise à disposition gratuite de ce logement serait versée intégralement pour l'année 2000. En conséquence, il convient de louer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. Le Conseil accepte ce report et charge le Maire de fixer les termes de la convention entre la commune et Monsieur et Madame Commenges.
3. Aménagement de la rue de l'école : un devis de 4 327 francs pour l'achat de barrières de sécurité est proposé par la Société MEFRAN : à l'unanimité, le Conseil accepte cette dépense. La pose sera réalisée par nos employés communaux.
4. Matériel informatique : le matériel informatique destiné à l'école est en cours d'achat ; le montant total pour l'installation de deux postes s'élève à 18 110 francs TTC. Le Maire informe le Conseil que l'Académie nous a accordé une subvention de 5 000 francs et que nous bénéficierons en outre d'un prêt à 0 % pour la somme restante. Cet équipement constitue un premier pas dans une démarche plus élaborée. Dans l'attente des décisions qui seront prises lors de l'adoption du prochain budget, trois postes anciens sont disponibles à la Mairie. Grâce aux concours de Messieurs Artigue et

Guilhemjouan, que nous remercions, deux d'entre eux pourront être réutilisés à l'école. Le Maire informe du devis établis par France Télécom pour l'installation de la ligne *numéris* permettant un raccordement rapide d'internet à l'école. Le coût d'installation s'élève à 1 046 francs TTC. L'abonnement mensuel école passera ainsi de 196 francs TTC à 264 francs TTC mensuel. A l'unanimité, le Conseil accepte le devis et la proposition d'abonnement.

• **AGENCE POSTALE.**

La Direction de la Poste nous informe que compte tenu de la transformation de l'annexe d'Artigueloutan en agence postale communale, le loyer de 1 000 francs versé par la Poste n'est plus exigible. En conséquence, le Conseil Municipal à l'unanimité, annule à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 la convention qui régissait la location de ce local.

• **SÉCURITÉ AUX ABORDS DU STADE.**

Les problèmes liés à la voie départementale 215 sont à nouveau évoqués au sein du Conseil.

1. L'aménagement le long de la propriété de Madame et Monsieur Carrau est en cours d'achèvement : le poteau électrique restant sera déplacé avant la fin du mois. Une bande piétonne large sera ainsi dégagée et séparée de la voie par la pose d'un caniveau, travaux programmés courant 2001.
2. Les travaux de sécurité aux abords directs du stade et notamment la traversée du CD pour les enfants restent en suspens. Plusieurs plans d'aménagement ont été proposés à la DDE dès lors que la commune avait obtenu au remembrement un espace suffisant en face du stade. Aucun projet n'a pu aboutir. Après l'aménagement partiel de cet espace communal réalisé en 2000, le Maire propose au Conseil de prévoir pour compléter la sécurité, un passage piéton signalé par un éclairage. A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition et mandate le Maire pour sa réalisation rapide.

La séance est levée à 21h .



**LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX**

**POUR L'ANNEE 2001**



Le vendredi 15 décembre 2000, le Maire  
Et le Conseil Municipal ont reçu les  
Responsables de la Poste, Mr Etchandy  
( Groupement Pau), Mme Dayer ( Receveuse  
à Soumoulou), les employés du bureau de  
Soumoulou) ainsi que les employés municipaux :  
Un vin d'honneur a réuni tous ceux qui ont  
Participé à la mutation de ce service .  
Les premiers résultats d'exploitation sont très  
positifs, merci à tous et bravo à Françoise .

## LE REVEILLON DU FOOT

DE L'AN 2000 .



Le matériel informatique  
est installé à l'école .



C'EST L'HISTOIRE D'UNE AMITIÉ PARTICULIÈRE ; CELA SE PASSE À  
ARTIGUELOUTAN, EN L'AN 2001 .

## UN CHIEN.... ET.... UN COCHON

De mémoire d'animal  
Nul n'a vu ce "*fait original*"  
Un chien et un cochon  
Se sont pris d'affection  
Ils gambadent tous deux  
Sur leur terre, heureux  
Partagent leur pitance  
Selon leur convenance  
Ils regardent étonnés  
Ces curieux les regarder  
La douce toison du bienheureux  
Sied fort au cochon soyeux  
Et blottis en amoureux  
Leur sieste laisse le cœur en deux  
Puis s'il leur prend la fantaisie  
De se faire la "*belle au pays*"  
Ils s'en vont par les chemins  
En trotinant, nos pèlerins

Inséparables et résolus  
Ils s'en reviennent au "*Pas perdu*"  
Je pense que peut-être un complot  
Vient de naître chez nos animaux  
Ont-ils décidé de s'unir  
Pour essayer d'abolir  
Cette "*tendance vache folle*"  
Qui à coup sûr les affole !  
Selon eux la race animale  
Risque de devenir cannibale  
Leur "*estomac*" délicat ne veut pas  
Les farines issues de leurs ancêtres au trépas  
Ou peut-être la leçon première  
Que veulent infliger nos compères !  
Serait de toute autre nature  
Mais toutefois de bonne augure  
Témoins d'une union qui perdure  
Faisant fi de couleur, race et stature  
Ils semblent nous dire-en leur état  
Toi l'homme ne sépare pas  
Ceux qui "*savent*" s'aimer ici-bas.

La clef des champs



Artiqueloutan



**BONNE ANNEE**